

> Notes

Rédactrices : Raphaële GRILLO, Katryn DURAND	V1	Pages : 15
		V4

Objet : SYNTHESE DES RESULTATS DE L'ENQUETE DE SATISFACTION ASTRE

Destinataires :

AMUE : Jacques Bernard, Magali Claretton Perrotin, Muriel Cornebois, Guy Le Vaillant, Christian Michau, Christian Soulé, Christine Vié,
Autres :

INTRODUCTION

L'enquête de satisfaction Astre a été adressée aux établissements utilisant Astre, via les listes de diffusion des associations le 15 Juin 2007, afin de préparer le séminaire du 2 juillet.

L'objectif de ce séminaire est de faire un état des lieux de l'utilisation de ce logiciel et d'évoquer en commun des pistes de travail pour améliorer celle-ci.

La date limite de retour de cette enquête a été fixée au 15 juin 2007.

La dernière réponse prise en compte date du 19 juin 2007 et les 3 retours parvenus après n'ont pas été exploités.

39 établissements ont répondu, mais 38 résultats sont exploitables, 1 établissement n'ayant répondu qu'à la partie identification et caractéristiques de l'environnement (Université d'Angers).

SUR LA CIBLE

Public cible : Les établissements utilisant Astre sont au nombre de 77.

Sur les réponses :

Nombre d'établissements ciblés	Nombre d'établissements représentés dans les réponses	Taux de couverture
77	38	49.35 %



SUR LES CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DES AYANT REPONDU

1. Etablissement possédant un service intégré GRH/PAIE

18.5 % des établissements ayant répondu possèdent un intégré GRH/PAIE.

2. Nombre moyen des paies mensuelles traitées dans Astre : 682

Plus petit nombre de paies traitées : 130

Plus grand nombre de paies : 1300

En ce qui concerne le nombre de paies traitées, le paysage des établissements est très différent :

- 2.6 % traitent un nombre de paies qui est inférieur ou égal à 150
- 31 % traitent un nombre de paies qui est inférieur ou égal à 500
- 77 % traitent un nombre de paies qui est supérieur ou égal à 500

- 84.5 % traitent un nombre de paies qui est inférieur ou égal à 1000
- 20.5 % traitent un nombre de paies qui est supérieur ou égal à 1000

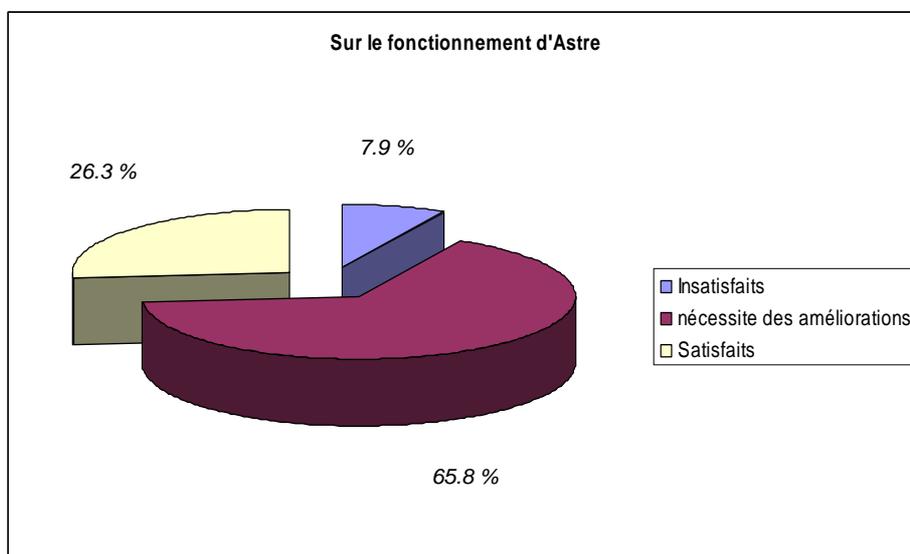
On peut en déduire que la majorité des établissements qui utilisent astre ont de gros effectifs (+ de 500 personnes)

3. Nombre de gestionnaires de paie moyen par établissement utilisant Astre : 7

Mais l'amplitude du nombre de gestionnaires est très grande. Ce nombre est compris entre 2 et 30.

SUR LE FONCTIONNEMENT D'ASTRE

Pour 65,79 % le fonctionnement d'astre nécessite des améliorations.





SUR LES FONCTIONNALITES DE L'OUTIL ASTRE

1. Celles qui répondent aux besoins des établissements de manière satisfaisante

Les établissements ont dit :

Sur les saisies

- *Saisie des éléments permanents et variable. Edition : Bulletins, IRCANTES, MGEN. Extraction des dépenses (etat_dep_vx.sql)*
- *la saisie avec la répartition du salaire suivant les destinations*
- *Saisie des agents*
-

Sur l'interface Astre / Nabuco

- *La bascule dans NABUCO*
- *déversement en comptabilité générale*
- *Déversements multiples (rubriques, CR, destinations...)*
- *L'interface GFC est maintenant fiable pour les ordres de reversement*
- *prévisions de dépenses*
- *Calculs indiciaires et basculement dans NABUCO*

Sur la DADS

- *La DADS-U s'est mieux déroulée cette année*

Sur les éditions et états

- *édition des bulletins de salaire*
- *Edition des statistiques et des tableaux récapitulatifs mensuels par centre de responsabilité. Etat des cotisations à verser aux organismes*

Sur les rappels

- *Les rappels automatiques*
- *la procédure de rappel*

Sur les calculs

- *Les modifications. Les Calculs*
- *Calcul individuel*
- *Le calcul de la page est satisfaisant*
- *Rapidité dans le calcul de paie et calcul de la paie à la demande*
- *Calcul des salaires par éléments fixes et variables*
- *Calcul des retenues*
- *Calculateur et liquidation de paies : Possibilité de lancer autant de calcul de paie que nécessaire*
- *Rapidité du calcul de la paie individuelle*
- *Lancement du calcul individuel qui s'intègre automatiquement dans le calcul global de la paie.*
-

Sur la gestion

- *La gestion de la paie au sens strict*



- La gestion des ANT d'une manière générale
- la gestion des congés maladie avec impact sur le salaire. la saisie des agents, des éléments variables. le calcul de paie et les éditions
- La gestion quotidienne, mensuelle tant au point de vue saisie, exploitation ou interface GFC ne pose pas de problème particulier

Visualisations/consultation

- Visualisation des bulletins de salaire
- Visualisation des éléments saisis, des saisies historiques, des bulletins de salaires.
- la consultation des données historiques

Autres

- La nomenclature est satisfaisante, notamment les raccourcis pour le retour ou le dernier agent modifié ainsi que la sélection d'agent en paie sur la fiche. Dans un cadre général Astre est très facile d'accès
- Impression des documents historiques
- Recherches multicritères
- Application fonctionnelle : saisie et navigation entre les écrans agréable et pratique. Calcul de paie à la demande et visualisation du bulletin de salaire
- Les différentes possibilités de recherche (par nom, fonction...)
- L'ergonomie de l'application est un des points
- L'ergonomie et la convivialité au niveau de la saisie sont très satisfaisantes et les principaux Besoins sont correctement assurés
- Tout fonctionne bien, de façon confortable, pour les agents INDICIES
- l'archivage de la paie
- L'AMUE a mis à disposition des guides de situation de travail afin d'aider les gestionnaires de paie dans l'utilisation quotidienne d'ASTRE.
- Mise en place des nouvelles réglementations rapidement et vérification avec mes collègues qui participent aux tests fonctionnels

2. Celles qui paraissent devoir être fiabilisées en priorité

Les établissements ont dit :

Sur les saisies

- régler la présence de doublons.
- La saisie des dates d'exécution pour les vacances au SMIC
- Alerte après la saisie du nom ou du SS de l'existence de l'agent dans le fichier / Alerte + de 65 ans –
- Pas de blocage si saisie incomplète
- Il est possible de saisir une liste d'agents en simultané dans Sélection des agents pour un calcul de paie. Or le premier utilisateur à lancer un calcul de paie annule toute la saisie du deuxième. Est-il possible de signaler qu'un autre utilisateur est en train de saisir ?
- Les périodes doivent être à la fois dans Organisme /Affectation et Situation / Carrière. Si les périodes saisies ne concordent pas, les remontées de données au moment de la DADS-U ou certains calculs de paie sont erronés. Il serait souhaitable qu'une seule saisie dans l'Affectation ou dans la Situation suffise.

Sur l'interface Astre / Nabuco

- Engagements prévisionnels et interphase avec NABUCO
- L'interface NABUCO
- besoin d'une vérification à la saisie de la paye de l'existence de l'affectation budgétaire dans Nabuco.
- Le déversement dans Nabuco présente parfois des difficultés
- L'interface ASTRE/Nabuco à améliorer car il y a souvent des problèmes de déversement, où l'on constate des différences entre la paie ASTRE et les mandatements.
- Le transfert dans Nabuco
- Interface ASTRE / NABUCO, essentiellement pour la gestion des trop perçus (paies négatives).



- Eviter les problèmes de déversement d'ordre de reversement.
- La prise en compte dans l'interface NaBuCo des paies négatives, quand il n'y a pas de compensation des charges sur la structure concernée.
- Le problème des engagements qui ne se désengagent pas obligatoirement.
- Les paies négatives qui entraînent du côté de la comptabilité des opérations manuelles
- Si une paie négative pose un problème de cohérence quelconque dans l'interface NaBuCo, il serait souhaitable qu'elle puisse être prise en compte dans Astre (bulletin et cumuls) mais que sa régularisation dans NaBuCo puisse être faite manuellement. (donc pas d'impact)
- Il est nécessaire d'avoir une transparence de l'interface Astre NABuCO et de connaître l'incidence comptable des différentes situations. Par exemple, les ordres de reversement générés par Astre sont faits au niveau des totaux par compte. Pour obtenir un ordre de reversement nominatif afin d'avoir une pièce permettant de poursuivre l'agent débiteur, Astre génère un ordre de reversement et un mandat supplémentaire. 1ère difficulté : le Centre de responsabilité peut ne pas avoir les disponibilités nécessaires à la prise en compte de ce mandat. 2ème difficulté : comment justifier ce mandat ?
- Recherche par UB/CR ou convention
- Les augmentations de masse que provoquent l'émission d'un ordre de reversement nominatif avec celui du brut, plus le mandat compensatoire nous ont déjà conduit à obtenir un ordre de reversement nominatif partiel avec un complément de cet ordre de reversement à créé dans NaBuCo. (titre demandé via cgi_fac.err).
- Une liste des situations de paie négatives devraient pouvoir être obtenue après calcul mandatement. Un document faisant le point sur ce sujet serait le bienvenu, en expliquant les cas de gestion de paies négatives avec ou sans compensation partielle ou totale..

Sur la DADS

- Les cumuls pour la DADS sont souvent erronés
- DADS-U : le paramétrage est lourd et on ne sait pas trop comment aborder les vérifications des différents montants. D'autre part, le fichier prend en compte la situation administrative de l'agent au moment où l'on génère le fichier DADS, au lieu de la figer au 31/12 de l'année concernant la déclaration.
- Tout le traitement autour de la DADSU
- Il figure un total par service mais pas de total global ; cela manque pour les rapprochements avec les journaux de paie. Il serait aussi préférable d'avoir un total global sur chaque état (ex un total pour chaque URSSAF, un total pour l'IRCANTEC ...). Pourrait-on éditer un journal de paie annuel, et un état des cotisations annuel?
- DDASS : erreurs dans les doubles affectation
- L'interface avec NABUCO gagnerait à être fiabilisée. Il serait souhaitable d'avoir des outils d'analyse des dépenses et d'aide au pilotage
- Interface ASTRE/NABuCo en cas de paie négative (service traitement)
Les ordres de reversement qui sont, soit générés en double, soit compensés et qui génèrent des différences entre les cadres 2 et 4 du compte financier et de la balance. Le logiciel génère aussi des paiements en comptabilité alors que ces paiements n'apparaissent ni dans le mandatement, ni dans la liste des virements (agence comptable)
- Bulletin de paie : jusqu'à la DADS-U 2006, lorsque nous payions sur une affectation x, autre que l'affectation n°, la fonction relative à l'affectation x apparaissait dans le corps du bulletin. Depuis la paie de janvier 2006, ce n'est pas la fonction qui apparaît mais le code nomenclature INSEE relatif à cette fonction, provoquant une illisibilité du bulletin pour les gestionnaires et pour les usagers.

Sur les éditions et états

- Certaines éditions (livre de rémunération, cumul des rémunération faux, URSSAF illisible)
- Edition des différents documents : livre de paie, relevé nominatif par CR
- Créer un état récapitulatif individuel exploitable (sur une page et fiable, simple avec données principales)
- emps de préparation des éditions trop élevé.
- Edition du livre des rémunérations
- Edition des états récapitulatifs pour le calcul des charges sociales
- Editions comportant des montants erronés (discordances selon les documents).
- Paramétrage et configuration éditions
- Editions AMUE en particulier Relevé nominatif par CR quand l'agent est payé sur 2 imputations le même mois.
- Les éditions (qui sont fausses car il y a des doublons).



- Editions (livre de paie).
- L'édition de l'état des cotisations ASSEDIC a été correcte une seule fois en 14 mois. En effet pour les agents débutant en cours de mois, pour les agents à qui on saisit une maladie en cours de mois ou pour un agent changeant de quotité de travail en cours de mois, les bases de cotisation et les cotisations sont doublés.
- Etat mensuel des cotisations ASSEDIC (problème de base de cotisation doublée)
- Les éditions de contrôle (les relevés nominatifs par CR, ne remontent pas les informations de répartition LOLF « taux de répartition des affectations). les éditions des états relatifs au charges à payer (absence d'état RAFP année antérieure) – L'historisation des bulletins de paie (disparaissent au fil des mois).
- Aucune édition n'est prévue pour les cotisations au RAFP année précédente.
- Il est impossible d'éditer des livres de rémunération ou des états mensuels de charges sur les mois antérieurs
- Amélioration des éditions, notamment état des Assédic.
- requêtes historisées ; il faudrait pouvoir mettre des dates pour les extractions

Sur les rappels

- En priorité les rappels automatiques qui génèrent des effets secondaires vis-à-vis de la demande
- Chaîne de traitement des rappels.
- Rappel automatique : certaines cotisations sont erronées ou intempestives.
- Rappels sur cotisations : Il manque l'information sur les assiettes de cotisations
- En cas de rappel, problème sur les cotisations (non utilisation de la fonction rappel qui est très lourde).
- Gestion du rappel : des séminaires de tests ont eu lieu en mai 2007 concernant la gestion des rappels
- Rappel de traitement
- Rappel et ses conséquences sur le déversement

Sur les calculs

- Régler les erreurs de calcul des arrêts maladie
- Longueur des opérations de calcul de paie.
- Calcul des rappels sur charges (les chiffres sont parfois doublés !).
- Automatisation du calcul des l'impôt à la source
- Calcul des IJSS

Sur la gestion

- Gestion des rappels
- La gestion / décomptes des absences.
- La gestion des indemnités journalières
La gestion des plafonds de sécurité sociale sur les périodes supérieures à un mois.
-

Sur les contrôles

- Contrôle de cohérence,
- Contrôle saisie + contrôle cohérence des infos saisies
- La vérification des RIB
- Besoin d'un contrôle au niveau des clés RIB. Pas de contrôle de cohérence
- Déversement : outils de contrôle fiables et cohérents entre eux : livre de rémunérations – bulletins de paie écritures et disquette

Sur le paramétrage

- Paramétrage manuel lourd et source d'erreurs.
- Le paramétrage : A prévoir soit par le procédé de mise à jour à distance soit améliorer la fiabilité des supports papiers. Enfin vous assurer que tous vos clients le reçoivent
- Paramétrage : création de rubriques (formules), autorisation plus élargie pour la création des banques et guichets.
- Problème du 1% solidarité pour les agents détachés :
Actuellement, la cotisation solidarité n'est pas calculée correctement pour ces agents . Cette cotisation s'appuie sur le montant net payé à l'agent ;



or, dans ce montant est incluse la pension civile représentant 7,85 % de l'indice de base de chaque agent, et dont il doit s'acquitter par semestre directement à son ministère d'origine. Peut-on paramétrer ce calcul dans ASTRE ?

- La taxe sur salaires étant supprimée au 1er septembre 2007, un paramétrage est-il prévu dans ASTRE ?

Visualisations/consultation/recherche/archivage

- affichage d'informations complémentaires pour contrôle, gestion des affectations, IR et solidarité..
- Affichage du grade et de l'échelon sur le bulletin de paie (cela concerne les agents titulaires sur emplois gagés)
- Création des ventilations budgétaires : en effet, la recherche des ventilations budgétaires au niveau de la saisie d'un dossier agent est fastidieuse.
- La recherche des agents par le nom qui dépend de la saisie (nom marital, patronyme, usuel)
- L'archivage (message incident ?) qui ne peut se faire.

Autres

- formation à l'utilisation
- Les tris lors des impressions: tris des BS par UB, relevés nominatifs pas UB, CR, DEST
- Liaison R.H. (pas seulement pour les emplois gagés...)
- Version multi collectivité
- Collections (masques de données)
- Les compensations partielles sont difficilement interprétables (même avec le livre de paie).
- Possibilité de supprimer la catégorie sur le bulletin et d'ajouter l'échelon + cumuls heures pour les forfaitaires
- Interface HARPEGE/ASTRE
- Ne plus vérifier la lettre de ventilation qui est générée dans l'indicateur financier
- Présentation du journal de paie : les totaux par UB et au niveau établissement ne sont pas explicites , notamment pour les charges patronales et salariales qui devraient être détaillées pour permettre un contrôle par rapport aux mandats ; un paramétrage pourrait-il résoudre cette lacune ?
Pour la DRH, en ce qui concerne le journal de paie, il faudrait différencier une colonne "retenue mutuelle" et une colonne "transport".
- Les simulations d'engagements : elles ne fonctionnent pas et nous attendons un correctif de l'AMUE d'où la nécessité de bloquer des crédits notamment pour les conventions simples où il y a du fonctionnement et des salaires. En fait la question des engagements est double:
il n'y a pas d'*engagement provisionnel annuel* possible dans Astre ; l'engagement provisionnel annuel doit donc se faire dans Nabuco,
ce qui oblige à débloquer les crédits tous les mois pour intégrer la paye (lourdeur du processus)
la simulation *mensuelle* pour vérifier la disponibilité des crédits ne fonctionne pas.
GARP et taxe sur salaires : pour l'année 2006, les mandats sont différents des sommes versées ; des corrections sont attendues pour le GARP. Pour la taxe sur salaires, nous avons besoin de l'assistance de l'AMUE pour régulariser nos écritures de l'année 2006 ; le mandatement est supérieur au paiement.
Abattement des taxes sur salaires : concernant les rappels d'une année antérieure.L'assiette de cotisation de l'abattement de la taxe sur salaires ne prend pas en compte les cotisations. La question a été posée à GFI.
- Possibilité d'intégration d'une paie dans ASTRE :
Il s'agit de la paie d'une gardienne d'un immeuble privé appartenant au Muséum ; son traitement (basé sur une convention collective)
n'est pas pris en charge dans le logiciel. Peut-on créer un nouveau statut dans ASTRE pour résoudre ce problème ?
- Possibilité d'intégration du versement d'une pension alimentaire dans ASTRE :
Si 2 agents travaillent dans le même établissement, est-il possible d'effectuer un retrait de pension alimentaire pour un agent et de verser ce retrait sur l'autre agent et que cela apparaisse sur les bulletins de salaire
- Le suivi des différentes procédures de paie : les gestionnaires ne sont pas assez autonomes dans le suivi du déroulement des procédures de paie. Des messages clairs et explicites devraient leur être fourni pour s'assurer du bon déroulement des opérations. Pour l'instant, à la fin de chaque procédure, il faut



demander au service informatique de vérifier des fichiers traces et/ou d'erreur, fichiers qui ne sont pas toujours très compréhensibles non plus pour le service informatique !

- Allonger le délai de connexion en cas de non saisie (ex : ne pas être obligé de se reconnecter suite à un simple appel téléphonique).
- Sur le livre de rémunération, le total du net à payer est différent du montant des avis de crédits. Pour les médecins vacataires, lorsque le montant payé est supérieur au seuil de solidarité, 2 cotisations sont déclenchées : une au titre du fonds de solidarité, la 2ème au titre de la solidarité ASSEDIC. Il faut à chaque fois corriger
- Les absences qui ne fonctionnent pas pour tout le personnel (indicié ou non)
- Les régularisations, les statuts multiples
- Automatisation du barème des oppositions,
- Nomenclature des grades inadaptés

SUR LES SITUATIONS DE GESTION

Celles qui occasionnent des difficultés dans le fonctionnement quotidien des établissements sont les suivantes :

Les établissements ont dit :

Sur les saisies

- Saisie des paies négatives et traitement par l'interface. Saisie et traitement des rappels
- Incohérence de Saisie
- La saisie des congés maternité.
- Au niveau de la saisie : lenteur, saisie des imputations budgétaire au niveau de l'organisme d'affectation au lieu d'une saisie au niveau de l'élément, pas de calcul de la quotité saisissable.
- La saisie des oppositions sur salaires
- Impossibilité de modifier la date d'affectation d'un agent (saisie impossible d'une date antérieure à celle existante)

Sur l'interface Astre / Nabuco

- Ventilation financières et lien avec les comptes comptable (Pb imputations)
- La passerelle Astre / Nabuco est bien obscure : Certaines opérations générées dans Nabuco sont difficilement identifiables
- Vérification des crédits ouverts Nabuco
- les dysfonctionnements entre les états de charge et les écritures comptables (erreurs dans les états de charge, le « manque de verrou » qui existait dans SIGAGIP, par exemple pas de blocage au niveau saisie pour les structures inexistantes dans NABUCO ou manque de crédit)
- le transfert dans Nabuco (ORV, doublement des engagements..)
- Dysfonctionnements de l'interface ASTRE-NABUCO
- L'absence de contrôle de disponible lors de la saisie dans astre. Les agents payés à tort (problème mensuel de l'interface avec NaBuCo)
- Paiement dans le même mois sur plusieurs UB/CR
- Multitude des affectations budgétaires propres aux universités. Il serait plus judicieux de calculer d'abord les salaires et de répartir ensuite les affectations budgétaires

Sur la DADS

- Pour la DADS : pouvoir intégrer des droits d'auteurs payés ou facturés.
- Disposer du patch DADS plus tôt pour avoir suffisamment de temps pour effectuer les vérifications nécessaires.
- Absence de fiabilité des états récapitulatifs annuels : DADS.
- Position administrative inadaptée à la saisie des rémunérations accessoires ou des vacances administratives « population occasionnels », ceci génère des anomalies dans la DADSU



Sur les éditions et états

- *Au niveau des éditions : besoin d'un tableau de synthèse plus lisible que le livre de rémunération.*
- *Etats récapitulatifs pour calcul des charges sociales,*
- *états ASSEDIC*
- *Etats récapitulatifs de fin d'année*
- *Edition simultanée des bulletins de salaire.*
- *Les éditions qui sont fausses avec charges parfois doublées pour certaines personnes,*
- *L'édition des engagements automatiques pose des problèmes : Le libellé de l'anomalie n'est pas assez précis.*
- *au niveau des éditions et de requêtes affiner les critères de sélection (impossibilité de sortir par CR)*

Sur les rappels

- *Rappels automatiques (en raison de la lourdeur de la procédure : calcul de rappel, édition, validation du calcul, reprise dans le calcul de paie).*
- *Rappels et Rappels de rappel*
- *Rappel (si négatifs)*
-

Sur les calculs

- *Les calculs de rappels sont lourds à utiliser*
- *Le calcul des rappels N-1,*
- *Le calcul des quotités saisissables dans le cadre d'A.T.D. ou saisie sur salaire que nous gérons manuellement.*
- *historique des calculs (avoir la possibilité de supprimer plus vite les fichiers log)*

Sur la gestion

-
- *Régularisation des cotisations à long terme (gestion des plafonds)*
- *La gestion des négatifs de paie après les calculs est "lourde"*
- *Absence de gestion des absences.*

Sur les contrôles

- *Il serait intéressant d'avoir un contrôle au niveau de la saisie du N°INSEE, ainsi que qu'une rubrique 300R pour le nombre d'heures*

Sur le paramétrage

- *Les problèmes de paramétrage*
- *Les guides de paramétrage.*

Visualisations/consultation/recherche/archivage

- *Pour les données : nécessité pouvoir archiver les bulletins de salaire sur CD par exemple.*
- *Globalement, fonctionnement trop complexe et trop lourd. Le mode de recherche d'un agent n'est pas satisfaisant*
-

Multi affectation / multi régime

- *Multi affectation*
- *Multi collectivité*
- *Difficulté de gestion des Multi Régimes (Titularisation rétro active)*
- *Il est parfois nécessaire de rémunérer un agent sous deux régimes Urssaf différents (par exemple le régime général et le régime des chômeurs).*



Formation et information

- Manque de formation sur l'utilisation du module absences
- Certaines fonctionnalités sont difficiles à utiliser pour les nouveaux utilisateurs
- Connaître les charges à payer en fonction des différents statuts des personnels (ex. professeur étranger invité, agent retraité de moins de 65 ans...)
- Manque de réponse rapide des correspondants paye de l'AMUE concernant nos problèmes (souvent de paramétrages quelquefois d'interprétations des textes)

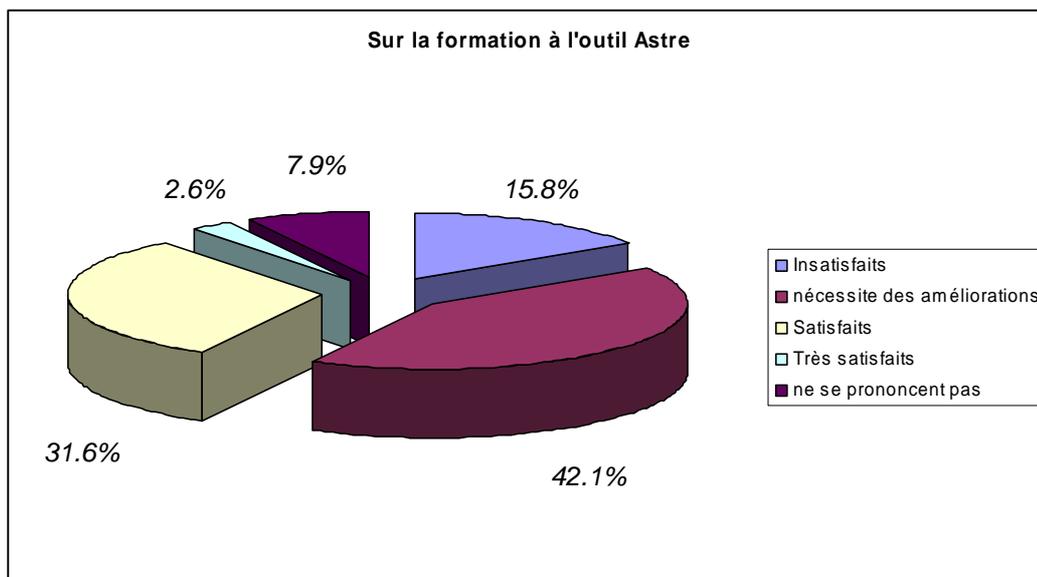
Autres

- Les rémunérations accessoires (irrégularité de la périodicité des paiements génère une gestion lourde, maintenir un bon fonctionnement)
- Les personnels à affectations multiples.
- La lenteur du progiciel : la demande de documents récapitulatifs est beaucoup trop longue : 1 journée pour 1 CR
- L'enregistrement d'un élément variable 013N ne peut pas se cumuler sur un même mois ce qui occasionne trop affectations pour un seul agent. D'autre part, l'aperçu des bulletins ne reflète pas les bulletins imprimés
- Le choix des rubriques (RAFF le paramétrage en général pour lequel il n'y a eu aucune formation
- Problème de bases de cotisations concernant le paiement d'un médecin multi-employeurs. Problème récurrent concernant les procédures de rappels de traitement. Disparition de fiches de paie entre 2 calculs de paie, sans modification de la fiche.
- Lourdeur de la table des ventilations financières, allant de pair avec la multiplication des affectations financières due à la mise en œuvre de la LOLF.
- Gestion de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFF) pour l'employeur secondaire.
- Depuis la V2, la durée du transfert BDF. est beaucoup plus longue.
- Utilisation de la cotis transport multi-employeur ; de ce fait nous rencontrons un problème : soit affectation no 1 sur l'ub (U) sur Urssaf (X), si l'on force sur l'élément variable l'UB (Y) sur le même urssaf (X), la cotis transport est imputée à l'UB (U) et non Y
- Décalage de paie d'un mois pour les vacataires, ce qui oblige à indiquer dans le logiciel une date erronée de fin de contrat
- Difficultés de coordination entre les agents éclatés entre différents services.
- Pointage des bulletins de paye : le pointage est justifié par la lourdeur de saisie et s'avère nécessaire pour fiabiliser la paye.
- paies négatives, plafonds Sécurité Sociale et IRCANTEC, « Forçage » des bases et cotisations, paie indiquée stoppée en cours de mois
- Pour le 1% solidarité, il serait intéressant qu'il puisse être déclenché à partir du montant de la rubrique lors de la saisie d'agents en rappel.
- Pour un convention simple, si des crédits manquent sur la convention ou le CR Il serait mieux d'afficher le montant attendu en rectification et non pas la différence
Lorsque le témoin de MAJ bascule à NON, le libellé de l'erreur ne s'efface pas, ce qui provoque des confusions
Le compte 645 n'apparaît parfois pas en anomalie alors qu'il y a un problème de crédits sur la convention
Lors d'engagements hors conventions, il serait préférable d'avoir la liste trier par UB/CR/Destination/Rubrique à la place de Rubrique/Destination
- La non proratisation des rubriques de paie en EV (ex : 148 N, 300N)
- paiement sur des structures différentes : problème des enseignants affectés sur plusieurs destinations LOLF
- les changements de régimes « particulier/général) en cours de mois
- la fermeture des dossiers des agents rémunérés accessoirement et payés aléatoirement
- LES ANOMALIES DE COERENCE ENTRE LES COMPTABILITES ORDO & GENE
- Les nouveaux patchs provoquent bien souvent le rejet de la paie et des erreurs java.
- La méthode de la substitution donne des résultats aléatoires et non satisfaisants
- ARE FORMATION (base AT erronée)
- URSSAF multi CR ne fonctionne pas
- RAPATRIEMENT SYSTEMATIQUE D 'ELEMENTS PERMANENTS EN CAS DE SAISIE D 'ELEMENTS VARIABLES



SUR LA FORMATION A L'OUTIL ASTRE

Pour **57.90 %** des établissements, soit la majorité, la formation à l'outil Astre n'est pas satisfaisante ou nécessite une amélioration.



Parmi les commentaires relevés concernant la formation à l'outil Astre, on note :

- Formation incomplète au départ pour les gestionnaires de la paie . Il faudrait une formation au paramétrage en même temps qu'une formation à l'outil.
- Inexistante pour l'informaticienne chargée du suivi technique et des relations avec GFI.
- Il s'agit d'actualiser la formation pour suivre l'évolution de l'application et des différents patches
- prévoir 1 session après 2-3 mois fonctionnement:
- Nous avons suivi uniquement la formation initiale avant la mise en place du produit qui s'est révélée catastrophique (2003 pour démarrage en 2004) mise à disposition d'un memento des principales fonctions, pour un usage quotidien
- Il aurait été souhaitable qu'il existe des formations sur le module des éditions actuate, car c'est un outil difficile à gérer. Quant aux DADS U de fin d'année en sortant de la formation tout paraît être clair et simple pour que les utilisateurs n'aient aucun souci ce qui n'est pas le cas surtout que ce dossier doit être réglé dans un délai minimum.
- Besoin d'organisation de formations plus pointues sur les fonctionnalités du progiciel
- Besoin de formation plus approfondie sur la DADS
- Les formations apportent de nouvelles fonctionnalités qui ne fonctionnent pas sur nos versions Astre en ligne. pourquoi ?
- Besoin d'offrir des formations techniques après les mise à jour majeures et des formations fonctionnelles adaptées aux besoins de l'établissement.

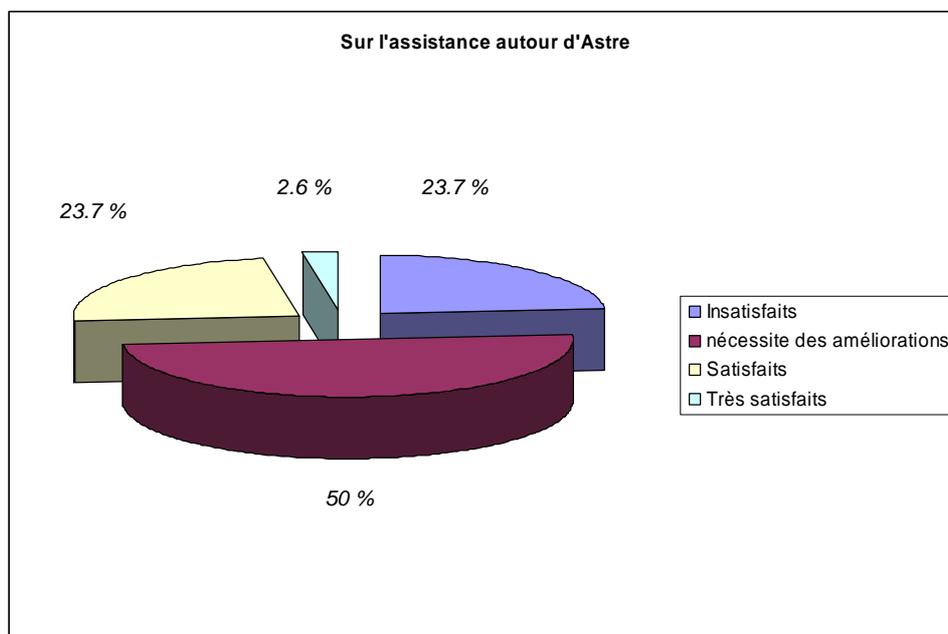


SUR L'ASSISTANCE AUTOUR D'ASTRE

Sur l'assistance autour d'Astre les avis sont plus nuancés.

On note que 50 % estiment que des améliorations sont à apporter sur l'assistance au produit.

Toutefois, 23.68 % se disent satisfaits.



Parmi les commentaires relevés concernant l'assistance, on note :

- A améliorer la qualité des réponses au correspondant
- Assistance : Problème du suivi des mises à jour à appliquer (modification du paramétrage, correctifs) : les notes ne sont pas toujours claires mais surtout, les indications sont parfois erronées ! Il y a souvent des « ordres / contre-ordres ». (dernier exemple, les rappels MGEN : les informations ont été transmises avant les tests puis ont été corrigées ensuite)
De même, problème des simulations ou pré - engagements qui ne fonctionnent pas ou mal : pourquoi des tests n'ont-ils pas été effectués au préalable ?
Documentation technique : Une documentation technique existe, mais elle n'est pas assez claire et surtout, elle n'est pas mise à jour et donc est obsolète. Un schéma de la base de données a été fourni mais n'est pas documenté ! Aussi, les informaticiens sont dans l'incapacité de fournir des données ou statistiques demandées !
- Nécessite une amélioration car insatisfaisant si traitée par l'Amue et très satisfaisant si traitée par GFI.)
- Une assistance plus efficace de la part de l'Amue lors de problème .
- L'assistance par GFI pour l'aide au paramétrage et leur efficacité au dépannage sont satisfaisantes
- La satisfaction exprimée est relative à l'assistance apportée par la DSI, service interU qui mutualise cette assistance pour 5 établissements du site grenoblois.
- Il serait souhaitable de redonner l'assistance à GFI car en qualité d'employeur nous avons des obligations à respecter vis à vis des salariés et des organismes sociaux sous peine de pénalités
- Besoin d'une base de données des incidents résolus



SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES

La répartition des priorités par thème est la suivante :

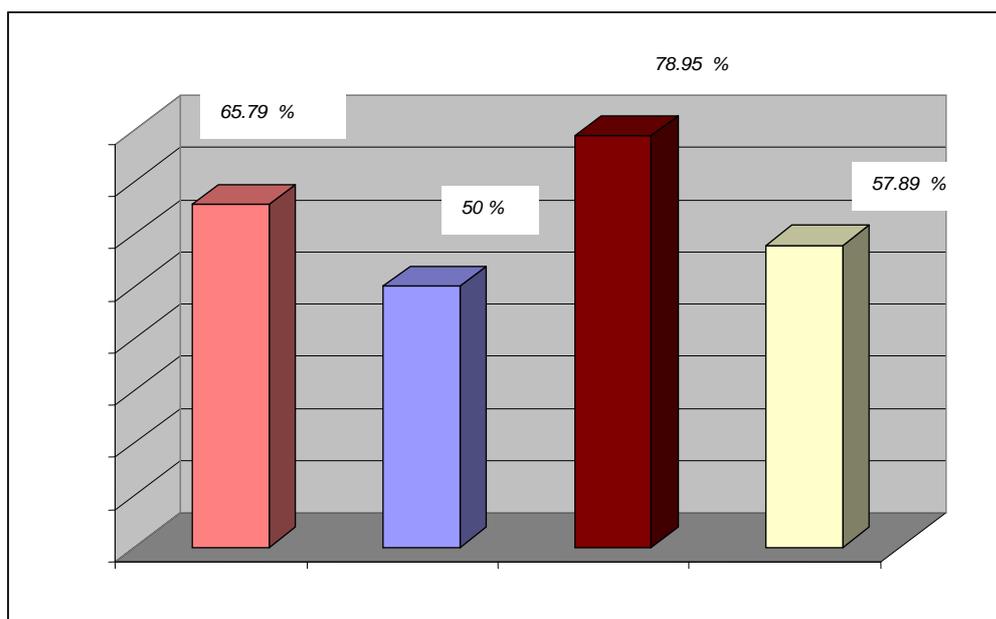
	Le paramétrage	La formation à l'utilisation d'Astre	La formation Métier autour de la paie	La formation à l'interface Paie/GFC
<i>priorité 1:</i>	31,58%	13,16%	42,11%	21,05%
<i>priorité 2:</i>	13,16%	18,42%	23,68%	18,42%
<i>priorité 3:</i>	5,26%	10,53%	13,16%	15,79%
<i>priorité 4:</i>	15,79%	7,89%	0,00%	2,63%
THEME PRIORITAIRE	65,79%	50,00%	78,95%	57,89%

La majorité des établissements a classé en priorité 1, la nécessité de formation au métier de la paie, puis une action sur le paramétrage.

En priorité 2, la demande pour la formation paie est aussi la plus forte.

On peut donc, prioriser les thèmes sur lesquelles travailler, de la façon suivante :

1. **La formation métier autour de la paie**
2. **Le paramétrage**
3. **La formation à l'interface Paie/GFC**
4. **La formation à l'utilisation d'Astre**





Pour 1 établissement la priorité 1 se situe au niveau de l' Assistance et communication, base de données des incidents résolus.

Observations complémentaires des établissements :

- *Prévoir l'édition d'un état récapitulatif annuel exploitable et pratique (1 page par agent)*
- *Besoin d'une dématérialisation de l'état de la paie mensuelle dans un format XML lisible et exploitable par le juge des comptes.*
- *Avoir la « base de connaissance » comme sur les autres produits de l'AMUE*
Besoin de formation technique sur le modèle des données
- *Une formation métier autour de la paie et surtout autour des rémunérations spécifiques telles*
- *Les moyens d'analyser la paie, c'est-à-dire de réaliser un suivi précis de la consommation par type de dépenses de la masse salariale et de répondre aux enquêtes du ministère (dans le cadre de la LOLF par exemple) via des statistiques sous format excel.*
- *Plus de souplesse dans les éditions (service traitements)*
La fiabilité des données. On ne devrait jamais avoir de différences entre la base budgétaire et la base comptable (agence comptable)
Technique : d'après moi, le fait de pouvoir accéder à l'application Astre par le protocole HTTPS et non pas par HTTP comme actuellement est important (mais pas primordial : filtrage IP sur OC4J pour les postes clients) (service informatique)
- *Edition d'un récapitulatif annuel par agent*
possibilités d'extractions, tableaux de bord et statistiques
possibilité d'apurer les structures dans le référentiel
- *PARAMETRAGE AU NIVEAU NATIONAL*
- *Mise à jour systématique du guide des situations*
- *Besoin de création d'une base de données sur les résolutions de cas apportées par GFI et par le Support AMUE*
- *En conclusion, avant de devenir des gestionnaires de paie, il serait indispensable de former ces derniers aux métiers de la paie, afin de connaître la réglementation en matière de statuts, la réglementation fiscale et sociale*

Le paramétrage :

Les livraisons se font par note papier. *Chaque université refait une saisie avec les risques d'erreurs que cela comporte. Des signes dans des cases, les abréviations... Pourquoi pas une livraison par patch ?*

Le temps de réponses aux anomalies :

En septembre dernier, j'ai interrogé l'Amue sur les nouveaux paramétrages concernant les stagiaires (nouvelle réglementation). Après différents échanges avec Sylvie Lopez (univ de Strasbourg, détachée à mi-temps à l'AMUE), j'ai testé un paramétrage qui ne s'avérait pas correct, depuis rien. A ce jour aucun paramétrage n'a été diffusé.

En mars, lors du stage Grand Ouest « rémunération des fonctionnaires » fait avec une collègue, on s'est aperçue que la cotisation MGEN n'était pas calculée sur la même base entre le budget état et établissement. Après renseignement pris près de la TG de RENNES, de la MGEN, du



rectorat, j'ai envoyé un message à l'AMUE pour signaler cette anomalie. L'AMUE n'ayant pas eu d'infos, j'ai transmis par mail la note TG puis celle de la MGEN. A ce jour, (plus de 2 mois) pas de nouveau paramétrage. Heureusement, comme ne voyant rien venir, j'ai renvoyé un mail à Sylvie LOPEZ, qui m'a donné très récemment, la note qu'elle donnait à l'AMUE, j'ai donc modifié le paramétrage pour passer sur la bonne base mais il n'y a pas de rappel de fait et les autres université sont toujours en décalage.

La note de paramétrage du remboursement des frais de transport a été livrée le 01.03.2007. Nous avons commencé nos remboursements sur la paie de mai. Les Bulletins de salaire sont impeccables. A la sortie du livre de paie, la ligne remboursements des frais de transport n'apparaît pas donc le livre de paie est faux, le montant net de l'agent n'est pas celui du bulletin de salaire.

J'ai envoyé un message à l'AMUE.

On me répond que l'anomalie est connue, qu'il y a une demande de maintenance, en cours mais il n'y a pas eu d'infos pour les gestionnaires...